

Le Mini-journal du Lac



*Édition Spéciale
juillet 2023*

Édition spéciale juillet 2023



On aime bien observer
les oiseaux, et les bêtes
sauvages, mais pour
leur bien ...

**Ne les nourrissez
surtout pas**

Pour en savoir plus, rendez-vous à :

[https://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/import
uns/fiche.asp?fiche=renard_roux](https://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/importuns/fiche.asp?fiche=renard_roux)



AFFICHAGE DE POSTE

Directeur général et greffier-trésorier temporaire Directrice générale et greffière-trésorière temporaire Municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui

Vous êtes reconnu pour votre rigueur, votre leadership, votre sens de l'écoute et vous souhaitez vous impliquer dans le milieu municipal ? Vous investir dans l'amélioration des services aux citoyens est quelque chose auquel vous aspirez ? Vous êtes la personne que la Municipalité Saint-Zénon-du-Lac-Humqui recherche pour être son prochain directeur général et greffier-trésorier !

Comptant 350 habitants, la Municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui est située dans un milieu paisible où se pratiquent la pêche, le canot, et le kayak, en plus d'avoir l'opportunité de faire de la marche à pied ou du vélo. Les avantages de la ville tout en demeurant à la campagne.

DESCRIPTION SOMMAIRE DU POSTE

En étroite collaboration avec les élus municipaux, la personne titulaire du poste est responsable de l'administration, de la gestion et du bon fonctionnement de la municipalité. Elle assure la gestion optimale des ressources humaines, informationnelles, matérielles et financières de celle-ci. Elle conseille les autorités municipales quant aux orientations et aux objectifs à prioriser. Elle assure ses fonctions conformément au Code municipal du Québec, aux lois, aux règlements applicables ainsi qu'à toute résolution, politique ou règlement dûment adopté par le conseil municipal.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

- Planifier, organiser, diriger et contrôler l'ensemble des activités relevant de l'organisation municipale
- Conseiller les élus sur les orientations à prendre en matière d'administration, de priorités, d'objectifs et d'orientations stratégiques
- Effectuer la planification et la préparation des séances et caucus du conseil municipal, la rédaction des procès-verbaux et autres documents légaux (appel d'offres, avis publics, etc.)
- Mettre en application les décisions approuvées par le conseil
- Voir à la gestion budgétaire de la municipalité
- Préparer et superviser les différents projets et demandes de subventions
- Assurer la supervision de toutes les ressources de la municipalité
- Maintenir et développer des relations harmonieuses avec les citoyens, les employés et tout autre groupe, association ou partenaire
- Exécuter tout autre mandat qui lui est confié par le conseil municipal

EXIGENCES

- Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC), idéalement en administration, ou dans tout autre domaine jugé pertinent pour le poste
- Détenir un minimum de trois (3) à cinq (5) années d'expérience en gestion

1/2



AFFICHAGE DE POSTE

Directeur général et greffier-trésorier temporaire Directrice générale et greffière-trésorière temporaire Municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui

- Posséder une excellente maîtrise de la langue française, tant à l'oral qu'à l'écrit
- Être à l'aise dans la préparation de demandes de subventions ainsi que pour les redditions de comptes
- Aimer le travail d'équipe et faire preuve d'autonomie et de rigueur
- Avoir de l'expérience dans le milieu municipal (un atout)
- Avoir une bonne connaissance du Code municipal (un atout)

- Démontrer des habiletés de gestion, de planification et de coordination
- Faire preuve de proactivité, d'efficacité et être orienté vers l'action
- Maîtriser les principaux outils de la *Suite Office*
- Avoir d'excellentes connaissances en comptabilité
- Connaissance du logiciel PG MegaGest (2) (un atout)

*Aux fins de dotation, toute combinaison de scolarité et d'expérience professionnelle sera considérée.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Statut : Poste temporaire

Date d'entrée en poste : Dès que possible.

La Municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui offre des conditions de travail avantageuses comme :

- Vacances annuelles
- Rémunération compétitive
- Horaire flexible
- Assurances collectives
- Formation continue
- Cotisation à votre ordre professionnel payée

Ce poste retient votre attention et vous détenez les qualités requises pour celui-ci ? Veuillez nous transmettre au plus tard le 31 août 2023 votre curriculum vitae à l'adresse suivante : lachumqui@mrcmatapedia.quebec

Bien que toutes les candidatures soient analysées avec attention, *nous communiquerons uniquement* avec les *personnes retenues*. Nous vous remercions de l'intérêt manifesté pour le poste.

* L'emploi du masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

MUNICIPALITÉ DE
LAC-HUMQUI

Festi-Lac

POUR TOUTE LA FAMILLE

Activités
gratuites

8h à 12h : Brunch à la salle multifonctionnelle - 12\$

10h à 13h : Marché nomade sur place

13h : Exposition de belles voitures

Pour information, contactez Steve P. au (418) 330-1784

13h30 à 16h : Jeux gonflables et animations pour la famille

Exposition d'artisans locaux

Chocolaterie BelJade sur place

Atelier avec Marcel le druide matapédien

Randonnée de Kayak amicale sur le Lac-Humqui

Inscriptions sur place. Nombre limité de kayaks disponibles, vous pouvez apporter les vôtres.

17h : Souper Méchoui - 30\$

Billets à vendre au dépanneur du Lac ou auprès de
Lucie P. au (418) 631-3430

20h : Soirée festive à la salle paroissiale

20h : Chansonnier Tommy Gagnon

22h30 : Party avec Stage 16

Pré-vente: 15\$ auprès de Lucie P. au (418) 631-3430
À la porte: 20\$



CHANTOIS SOURIRES

De 14h30 à 15h30

À l'église

GRATUIT

5 AOÛT 2023

L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS SE
DÉROULENT DANS LE STATIONNEMENT DE
L'ÉGLISE DU LAC-HUMQUI

*En cas de pluie, les activités sont maintenues à
l'exception de l'exposition de voitures et de la randonnée
de kayaks.



Nouvelles municipales

AVIS PUBLIC

Saviez-vous que ...

Le règlement municipal numéro 01-2004 concernant les animaux interdit de nourrir les canards sauvages (article 9)



Il est également interdit de garder des animaux sauvages...



Il y a des renards qui se promènent dans le village et pour le moment il n'y a pas de dégâts, et nous espérons qu'il n'y en aura pas non plus.

Voici quelques consignes à suivre pour tenir éloigner les animaux sauvages :

- **Ne nourrissez pas les renards ou tout autre animal sauvage**
- Ne laissez pas de nourriture à l'extérieur y compris la nourriture pour oiseaux
- N'essayez pas de les apprivoiser
- Si vous avez un poulailler, assurez vous qu'il soit sécuritaire et que les bêtes ne puissent y accéder
- Avisez les enfants de ne pas les approcher et de vous avertir le cas échéant

S'il n'y a plus de raison pour eux de demeurer au village, en principe, les renards et toutes les races indésirables repartiront.

IMPORTANT :

En cas de problème majeur, avisez immédiatement la municipalité au 418-743-2177 poste 1675 ou la Sûreté du Québec en composant le 9-1-1